

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1982

14 septembre 2007

SOMMAIRE

Acti-Medic S.A.	95102	Hess Holding S.A.	95125
Aimpeq S.A.	95114	Imagine Re 2007 (Luxembourg)	95121
Alex Stewart Group S.A.	95114	Indosuez Capital Luxembourg S.A.	95132
Aquarius Investments Luxembourg S.A.	95117	Inpart S.A.	95097
Arepo Sicav	95106	Inter Food S.A.	95120
AURUM Investments S.A.	95117	Interportfolio II	95118
Axium S.A.	95106	Investment SO.TE.CO. International S.A.	95100
Banny Investissements S.A.	95100	Kahlo Investment S.A.	95118
Bâtiment Construction Rénovation Habitation S.A.	95113	La Flûte	95133
Blisworth Management S.A.	95119	LGIG 2 MKII GP S.à r.l.	95107
Brook Stone Trust SAH.	95097	Luxumbrella	95117
CDO Master Investments 2 S.A.	95116	Maritime Européenne	95132
CDO Master Investments 3 S.A.	95116	Mécanique et Technologies Industrielles SA	95107
CDO Master Investments S.A.	95116	Merifint Soparfi S.A.	95101
CEREP Louveciennes S.à r.l.	95115	Notable S.A.	95106
Chauffage-Sanitaire Jeannot Delvaux S.à r.l.	95092	Pax Venture Holding S.A.	95101
Compagnie Européenne de Réassurances et de Services	95121	PC Assist S.à r.l.	95115
Comptoir Pharmaceutique Luxembourgeois S.A.	95118	PRG Subsidiary 1 S.à r.l.	95117
Dolis S.A.	95125	PRO Bau S.à r.l.	95090
Forever Real Estate S.A.	95119	Reacomex	95101
Gotam Fund Management Company (Lux) S.A.	95133	VCM Golding Investments S.A.	95113
Graydon S.A.	95119	Villiers Finance S.A.	95092
HBI Bad Schonborn S.à r.l.	95102	VKM Capital S.A.	95120
		WestLB Mellon Longitude Fund	95118
		Woodbine International S.A.	95113

PRO Bau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.
R.C.S. Luxembourg B 130.305.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den zwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Sind erschienen:

- 1.- Frau Natalie Kastler, geborene Siffrin, Friseurin, wohnhaft in D-66839 Schmelz, Schattertriesch 33.
- 2.- Herr Jörg Kastler, Maurer, wohnhaft in D-66839 Schmelz, Schattertriesch 33.

Welche Kompargenten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung PRO BAU S.à r.l.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remich.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist das Betreiben eines Bauunternehmens für Hoch- und Tiefbau sowie Generalkonstruktionen.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je ein hundert fünfundzwanzig Euro (€ 125,-), welche wie folgt übernommen werden:

1.- Frau Natalie Kastler, geborene Siffrin, Friseurin, wohnhaft in D-66839 Schmelz, Schattertriesch 33, fünfzig Anteile	50
2.- Herr Jörg Kastler, Maurer, wohnhaft in D-66839 Schmelz, Schattertriesch 33, fünfzig Anteile	50
Total: einhundert Anteile	100

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist. Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatäre gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2007.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr neunhundert Euro (€ 900,-).

Erklärung

Die Komparenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

a) Zu Geschäftsführer der Gesellschaft werden für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Waldemar Stabel, Diplomingenieur, wohnhaft in D-66793 Saarwellingen, Eiweilerstr.3

Zu administrativen Geschäftsführer der Gesellschaft werden für eine unbestimmte Dauer ernannt:

- Herr Jörg Kastler, Maurer, wohnhaft in D-66839 Schmelz, Schattertriesch 33.

- Frau Natalie Kastler, geborene Siffrin, Friseurin, wohnhaft in D-66839 Schmelz, Schattertriesch 33.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Geschäftsführer rechtsgültig vertreten und verpflichtet, darunter obligatorisch die des technischen Geschäftsführers.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L- 5532 Remich, 9, rue Enz.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: W. Stabel, J. Kastler, N. Kastler, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 24 juillet 2007, Relation: ECH/2007/867. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 6. August 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007094561/201/108.

(070105602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Chauffage-Sanitaire Jeannot Delvaux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5955 Itzig, 11, rue de Contern.

R.C.S. Luxembourg B 29.735.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007093115/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11567C. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

Villiers Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: GBP 4.400.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.289.

In the year two thousand and seven, on the eleventh day of the month of July.

Before Maître Marc Lecuit, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of VILLIERS FINANCE S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 6 March 2007, published in the Mémorial C no. 921 of 19 May 2007, page 44162 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-125.289. The articles of incorporation of the Company have not been modified since that date.

The meeting is declared open at 15.10 with Jean-Michel Schmit, lawyer, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Martine Cerfontaine, employee privée, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Danièle Maton, employee privée, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) that the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To increase the issued share capital of the Company by an amount of four million four hundred thousand Pounds Sterling (£ 4,400,000.-) so as to raise it from its present amount of twenty-two thousand Pounds Sterling (£ 22,000.-) to an amount of four million four hundred and twenty-two thousand Pounds Sterling (£4,422,000.-).

2. To issue four million four hundred thousand (4,400,000) new ordinary shares with a nominal value of one Pound Sterling (£ 1.-) each, to be fully paid up, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting resolving on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of these four million four hundred thousand (4,400,000) new ordinary shares, by the Company's sole shareholder NG LUXEMBOURG S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg and which is registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-109221, and to accept payment in full of the nominal value of each of such new shares, together with an aggregate share premium of five billion two hundred seventeen million four hundred thirty six thousand one hundred seventy-seven Pounds Sterling (£ 5,217,436,177.-) by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of NG LUXEMBOURG S.A. having an aggregate value of five billion two hundred twenty one million eight hundred thirty six thousand one hundred seventy seven Pounds Sterling (£ 5,221,836,177.-).

4. To approve the cancellation of the twenty-two thousand (22,000) own ordinary shares held by the Company as a result of the proposed contribution in kind by NG LUXEMBOURG S.A. as well as the consequential reduction of the share capital of the Company by an amount of twenty-two thousand Pounds Sterling (£ 22,000.-) equal to the aggregate nominal value of the ordinary shares to be cancelled.

5. To amend article 5 of the articles of incorporation so as, notably, to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 4).

6. Miscellaneous.

(ii) that the proxy of the represented sole shareholder and the number of its shares is shown on a attendance-list; this attendance-list, signed by the proxy of the represented sole shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

(iii) that the proxy of the represented sole shareholder, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed;

(iv) that the whole corporate capital being represented at the present meeting and the sole shareholder represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to the meeting, no convening notice was necessary;

(v) that the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital by an amount of four million four hundred thousand Pounds Sterling (£ 4,400,000.-) so as to raise it from its present amount of twenty-two thousand Pounds Sterling (£ 22,000.-) to an amount of four million four hundred and twenty-two thousand Pound Sterling (£ 4,422,000.-).

Second resolution

The general meeting resolved to issue four million four hundred thousand (4,400,000) new ordinary shares with a nominal value of one Pound Sterling (£ 1.-) each, to be fully paid up, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of this general meeting.

Subscription - Payment

There now appeared Mr. Jean-Michel Schmit, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of NG LUXEMBOURG S.A., prenamed, by virtue of the proxy.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of NG LUXEMBOURG S.A., for the four million four hundred thousand (4,400,000) new ordinary shares issued by the Company and to fully pay the par value of such shares as well as an aggregate share premium of five billion two hundred seventeen million four hundred thirty six thousand one hundred seventy-seven Pounds Sterling (£ 5,217,436,177.-) by a contribution in kind consisting of all the assets and all the liabilities without exception of NG LUXEMBOURG S.A. (the «Assets and Liabilities»).

The Assets and Liabilities thus contributed represent a net contribution in an aggregate amount of five billion two hundred twenty one million eight hundred thirty six thousand one hundred seventy seven Pounds Sterling (£ 5,221,836,177.-).

Proof of the ownership by NG LUXEMBOURG S.A. of all the Assets and Liabilities has been given to the undersigned notary.

NG LUXEMBOURG S.A., acting through its duly appointed attorney in fact, declared that its contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of its contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of its contribution to the Company.

NG LUXEMBOURG S.A., acting through its duly appointed attorney in fact, further stated that a report has been drawn up by ERNST & YOUNG, independent auditor, on 11 July 2007, wherein its contribution so contributed is described and valued.

The person appearing produced that report, the conclusions of which read as follows:

«Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 4,400,000 ordinary shares of nominal value of £1,- each, to be issued with a total related share premium of £ 5,217,436,177.-, hence total consideration amounting to £ 5,221,836,177.-.»

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Third resolution

Thereupon the general meeting resolved to accept the said subscription and payment including the share premium by the subscriber and to allot the new ordinary shares to NG LUXEMBOURG S.A.

Fourth resolution

The general meeting resolved to cancel the twenty-two thousand (22,000) own ordinary shares so far held by NG LUXEMBOURG S.A. contributed to the Company pursuant to the second resolution hereabove and as a consequence to reduce the share capital of the Company by an amount of twenty-two thousand Pounds Sterling (£ 22,000.-), equal to the aggregate nominal value of the cancelled ordinary shares, from four million four hundred and twenty-two thousand

Pounds Sterling (£ 4,422,000.-) to four million four hundred thousand Pounds Sterling (£ 4,400,000.-) represented by four million four hundred thousand (4,400,000) ordinary shares, with a nominal value of one Pound Sterling (£1.-) each.

Fifth resolution

The general meeting resolved to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company, as a result of the above resolutions, and to amend article 5, second paragraph, so that article 5 shall have the following wording:

« **Art. 5. Corporate Capital.** The issued capital of the Company is set at four million four hundred thousand Pounds Sterling (£ 4,400,000.-) divided into four million four hundred thousand (4,400,000) ordinary shares, with a nominal value of one Pound Sterling (£1.-) each.

There may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used, following a decision by the General Meeting, to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to make distributions to the shareholders including at the liquidation of the Company or when shares are cancelled (provided that any such payment or distribution is only made to the shareholder by whom the relevant share premium has originally been paid), to offset any net realised losses or to allocate funds to the legal reserve. The reduction of the share premium and as the case may be its reimbursement to the shareholders, shall occur under the same conditions as required by the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and by these Articles of Association for a share capital reduction.»

Declaration for tax purposes

Insofar as the contribution in kind results in NG LUXEMBOURG S.A., a company with registered office in the European Union, contributing all its assets and liabilities to the Company which has also its registered office in the European Union, and this contribution is made in consideration of the allotment of new shares issued by the Company and of a payment to be made by the Company not exceeding ten percent (10%) of the par value of the shares allotted, the Company refers to Article 4-1 of the law of 29 December 1971 which provides for a capital duty exemption in such case.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze juillet.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires de la société VILLIERS FINANCE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 6 mars 2007, publié au Mémorial C, n° 921 du 19 mai 2007, page 44162 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-125.289. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

L'Assemblée est ouverte à 15.10 heures sous la présidence de Jean-Michel Schmit, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Martine Cerfontaine, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg

L'Assemblée choisit comme scrutateur Danièle Maton, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social d'un montant de quatre millions quatre cent mille Livres Sterling (£ 4.400.000,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de vingt-deux mille Livres Sterling (£ 22.000,-) à un montant de quatre millions quatre cent vingt-deux mille Livres Sterling (£ 4.422.000,-).

2 Emission de quatre millions quatre cent mille (4.400.000) nouvelles actions ordinaires ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (£ 1,-) chacune, ces actions ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de la décision de l'assemblée générale décidant de l'augmentation de capital proposée.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles actions par l'associé unique de la Société, NG LUXEMBOURG S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-109221, et acceptation de la libération intégrale de la valeur nominale de chacune de ces actions, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de cinq milliards deux cent dix-sept millions quatre cent trente-six mille cent soixante-dix-sept Livres Sterling (£ 5.217.436.177,-), par un apport en nature de tous les actifs et passifs de NG LUXEMBOURG S.A., d'une valeur globale de cinq milliards deux cent vingt-et un millions huit cent trente-six mille cent soixante-dix-sept Livres Sterling (£ 5.221.836.177,-).

4 Approbation de l'annulation des vingt-deux mille (22,000) actions ordinaires auto-détenues par l; Société en conséquence de l'apport en nature par NG LUXEMBOURG S.A. ainsi que de la réduction consécutive du capital social d'un montant de vingt-deux mille Livres Sterling (£ 22.000,-) équivalent à la valeur nominale totale des actions ordinaires devant être annulées.

5 Modification de l'article 5, premier alinéa, des statuts de manière, notamment, à refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 4).

6 Divers.

(ii) Que le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que par les membres du bureau, rester annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à préalable.

(v) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constitué et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de quatre millions quatre cent mille Livres Sterling (£ 4.400.000,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de vingt deux mille Livres Sterling (£ 22.000,-) à un montant de quatre millions quatre cent vingt-deux mille Livres Sterling (£ 4.422.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé d'émettre quatre millions quatre cent mille (4.400.000) nouvelles actions ordinaires ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (£ 1,-) chacune, ces actions ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de cette assemblée générale.

Souscription - Paiement

Est intervenu ensuite M. Jean-Michel Schmit, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de NG LUXEMBOURG S.A., prénommée, en vertu de la procuration mentionnée au point (ii) ci-avant.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte NG LUXEMBOURG S.A., quatre millions quatre cent mille (4.400.000) actions ordinaires nouvelles émises par la Société et libérer intégralement la valeur nominale de ces actions ainsi souscrites ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de cinq milliards deux cent dix-sept millions quatre cent trente-six mille cent soixante-dix-sept Livres Sterling (£ 5.217.436.177,-) par un apport en nature de la totalité des actifs et passifs sans exception de NG LUXEMBOURG S.A. (les «Actifs et Passifs»).

Les Actifs et Passifs ainsi apportés représentent un apport total net d'un montant de cinq milliards deux cent vingt-et-un millions huit cent trente-six mille cent soixante-dix-sept Livres Sterling (£ 5.221.836.177,-).

La preuve de la propriété de NG LUXEMBOURG S.A. de tous les Actifs et Passifs a été rapportée au notaire soussigné.

NG LUXEMBOURG S.A., agissant par le biais de son mandataire, a déclaré encore que cet apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de son apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de son apport à la Société.

NG LUXEMBOURG S.A., agissant par le biais de son mandataire, a déclaré qu'un rapport a été établi par ERNST & YOUNG, réviseur d'entreprises, en date du 11 juillet 2007, dans lequel son apport ainsi apporté en nature est décrit et évalué.

Le comparant a produit le prédit rapport, lequel contient les conclusions suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, aucun élément ne nous est apparu de nature à nous convaincre que la valeur de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 4.400.000 actions

d'une valeur nominale de £1,- chacune, à émettre avec une prime d'émission afférente d'un montant de £ 5.217.436.177,- d'où un paiement total de £ 5.221.836.177,-.»

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé d'accepter ladite souscription et libération incluant la prime d'émission et d'attribuer les nouvelles actions à NG LUXEMBOURG S.A.

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé d'annuler les vingt-deux mille (22.000) actions ordinaires auto-détenues par la Société jusqu'à présent détenues par NG LUXEMBOURG S.A. et apportées à la Société en conséquence de la deuxième résolution ci-dessus et en conséquence de réduire le capital social d'un montant de vingt-deux mille Livres Sterling (£ 22.000,-) égal à la valeur nominale totale des actions ordinaires annulées, pour le porter de quatre millions quatre cent vingt-deux mille Livres Sterling (£ 4.422.000,-) à quatre millions quatre cent mille Livres Sterling (£ 4.400.000,-), divisé en quatre millions quatre cent mille (4.400.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de d'une Livre Sterling (£ 1.-) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société, en conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, et l'article 5, deuxième alinéa, de sorte que l'article 5 sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à quatre millions quatre cent mille Livres Sterling (£ 4.400.000,-) représenté par quatre millions quatre cent mille (4.400.000) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (£1,-) chacune.

Un compte de prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions, en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé, suivant une décision de l'Assemblée Générale, pour effectuer le paiement des actions que la Société serait susceptible de racheter à ses actionnaires, pour effectuer des distributions aux actionnaires y compris au moment de la liquidation de la Société ou lorsque les actions de la Société sont annulées (sous réserve qu'un tel paiement ou distribution soit effectué au profit de l'actionnaire ayant, à l'origine, payé ladite prime d'émission), pour compenser des pertes nettes réalisées ou pour affecter des fonds à la réserve légale. La réduction de la prime d'émission, et selon le cas, son remboursement aux actionnaires, doit être réalisé en respectant les mêmes conditions que celles requises, pour une réduction de capital social, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, et par les présents Statuts.»

Déclaration à fins fiscales

Dans la mesure où l'apport par NG LUXEMBOURG S.A., société ayant son siège social dans l'Union Européenne, consiste en un apport de la totalité de ses actifs et passifs à la Société laquelle a également son siège social dans l'Union Européenne, et où cet apport est fait en contrepartie de l'allocation d'actions nouvelles émises par la Société et d'une soule à payer n'excédant pas dix pour cent (10%) de la valeur nominale des actions émises, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 pour bénéficier de l'exemption du droit d'apport dans un tel cas.

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Schmit, M. Cerfontaine, D. Maton, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 18 juillet 2007, MER/2007/944. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 juillet 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007094403/243/256.

(070105313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Brook Stone Trust SAH., Société Anonyme.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 111.342.

Il résulte d'un courrier adressé à la société que LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A. démissionne de ses fonctions de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

Pour la société

LE COMITIUM INTERNATIONAL

Signature

Référence de publication: 2007093914/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11983. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Inpart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 130.300.

STATUTS

L'an deux mille sept, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

1.- Monsieur Maurice Houssa, économiste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

ici représenté par Madame Céline Stein, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

en vertu d'une procuration datée du 27 juillet 2007.

2.- Monsieur Jean-Marc Jorand, gestionnaire, demeurant professionnellement à CH-1204 Genève, 4, rue de la Rôtisserie,

ici représenté par Madame Céline Stein, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

en vertu d'une procuration datée du 23 juillet 2007.

Lesdites procurations après avoir été signées ne varientur par le comparant agissant en ses dites qualités et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de INPART S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et notamment procéder à l'exploitation des biens immobiliers par location sous quelque forme que ce soit.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième jeudi du mois de juin à 15.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. Monsieur Jean-Marc Jorand prénommé, trois cent neuf actions	309
2. Monsieur Maurice Houssa, prénommé, 1 action	<u>1</u>
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.500,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a. Monsieur Jean-Marc Jorand, gestionnaire, né le 25 mars 1959 à Billens, demeurant professionnellement à CH-1204 Genève, 4, rue de la Rôtisserie.
- b. Madame Céline Stein, employée privée, née le 23 juillet 1973 à Hayange (France), demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
- c. Monsieur Maurice Houssa, économiste, né le 25 avril 1959 à Luluabourg (Congo), demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme EXELFID SOCIETE FIDUCIAIRE, ayant son siège social à CH-1204 Genève, 4, rue de la Rôtisserie, immatriculée à Genève sous le numéro CH-660-2002997-2.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012, ils sont renouvelables.

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Sixième résolution

Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en ses dites qualités, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Stein, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} août 2007, Relation: EAC/2007/9146. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 août 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007094416/272/148.

(070105383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Banny Investissements S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 75.744.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 16 juillet 2007 que la société ABACAB S.à.r.l., R.C.S. Luxembourg B 50.797, avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommée aux fonctions de réviseur d'entreprises indépendant.

Son mandat viendra à échéance en même temps que celui des administrateurs de la société, c'est-à-dire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signatures

Référence de publication: 2007093959/521/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11632. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Investment SO.TE.CO. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 51.908.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2007 que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Davide Murari en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Sergio Vandi, démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 29 décembre 2006. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Davide Murari en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Mirko La Rocca en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Onelio Piccinelli, démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 20 janvier 2007. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Mirko La Rocca en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Le mandat des administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de:

- nommer Monsieur Davide Murari, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en qualité d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration.

- nommer Monsieur Mirko La Rocca, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en qualité d'Administrateur.

Le mandat ainsi conféré aux administrateurs et au Président du Conseil d'Administration prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 octobre 2010.

Le mandat du Commissaire expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de ne pas renommer GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 21, bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et de nommer, pour un terme de - 1 - (un) an, FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Le Conseil d'Administration

M. La Rocca / J.-Ph. Fiorucci

Référence de publication: 2007094308/43/37.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09701. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Pax Venture Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 73.177.

Le siège social de la société fixé jusqu'alors au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 30 juin 2007.

Luxembourg, le 30 juin 2007.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007093995/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11670. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Merifint Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 93.916.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007094005/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01039. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Reacomex, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 47.825.

Extraits des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue le 23 avril 2007

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Yves Blaclard et de Monsieur Antoine Dargnies de leur mandat d'administrateur à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Sixième résolution

L'assemblée élit Monsieur François Casassa dont l'adresse professionnelle est F-75007 Paris, 45, rue Saint Dominique et Monsieur Sylvain Pignot dont l'adresse professionnelle est F-75007 Paris, 45, rue Saint Dominique. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Septième résolution

L'assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

KPMG AUDIT S.à r.l., 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2007.

Pour la Société
AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)
Signature

Référence de publication: 2007094583/682/26.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01085. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Acti-Medic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 39, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 93.342.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 20 juin 2007

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Michel Thibal, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et la démission en tant que Commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Décharge leur est donnée pour l'exercice de leur mandat à ce jour.

- L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire la société AWORLD ADMINISTRATION Inc., ayant son siège social Road Town à Tortola (Iles Vierges Britanniques). AYMS AUDIT Sarl, ayant son siège social 39, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, est nommée nouveau Commissaire aux comptes. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 39, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007094008/655/24.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08762. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

HBI Bad Schonborn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.800,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 122.349.

—
In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of June,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

HBI HOLDING S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the Luxembourg law, pursuant to a deed of the Luxembourg notary Joseph Elvinger dated May 24, 2005 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.365 and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the «Mémorial C») under number 1055 dated October 18, 2005 (page 50631 (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of HBI BAD SCHONBORN S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.349 and incorporated under Luxembourg law by deed drawn up on November 29, 2006 by Luxembourg Notary Maître Martine Schaeffer, published in the Mémorial C, n° 105, dated February 2, 2007, page 5006 (the «Company») and whose articles of incorporation (the «Articles») have not been amended since the incorporation of the Company;

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and of article 200-2 of Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Régis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company with an amount of fourteen thousand three hundred Euros (EUR 14,300.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to twenty-six thousand eight hundred Euros (EUR 26,800.-) by creating and issuing two hundred eighty-six (286) new shares, having the same rights and obligations as the existing ones, with nominal value of fifty Euros (EUR 50.-) each (the «New Shares»), plus a share premium of an amount of seven hundred and one thousand forty-four Euros and sixty-three cents (EUR 701,044.63) to be attached to the New Shares (the «Share Premium»).

Second resolution

The Sole Shareholder declares to subscribe to the New Shares and records the full liberation and payment of the New Shares (plus the Share Premium) by contribution in kind as follows:

The Sole Shareholder, here represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy and application form given under private seal, declared to subscribe to two hundred eighty-six (286) new shares with a nominal value of fifty Euros (EUR 50.-) each plus a share premium of an amount of seven hundred and one thousand forty-four Euros and sixty-three cents (EUR 701,044.63) and to have them fully paid up by contribution in kind (the «Contributed Claim») consisting of a claim in the amount of seven hundred fifteen thousand and two hundred Euros (EUR 715,200.-) plus the accrued interest attached thereto of one hundred forty-four Euros and sixty-three cents (EUR 144.63) as of the date hereof held by the Sole Shareholder against HBI S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.134 (HBI) under the terms and conditions of a loan agreement dated 29 March 2007.

Documents evidencing the valuation of the contribution in kind

The value of the Contributed Claim has been calculated and evaluated as the date of 27 June 2007 at seven hundred fifteen thousand and three hundred forty-four Euros and sixty-three cents (EUR 715,344.63), among others, on the basis of the following documents, which will remain here annexed:

- an application form of the authorised representatives of the Sole Shareholder in its capacity as subscriber of the New Shares (plus the Share Premium) dated 27 June 2007 confirming the subscription of the New Shares (plus the Share Premium) and certifying the valuation of the Contributed Claim, as of 27 June 2007;
- a valuation report of the management of the Company dated 27 June 2007;
- a copy of the loan agreement dated 29 March 2007;
- a copy of the Shareholder's resolutions of PRAETORIUM 54. VV GmbH dated 25 June 2007 and 27 June 2007;
- a copy of the Shareholders resolutions of HBI dated 27 June 2007;
- a copy of the Shareholder's resolutions of the Sole Shareholder dated 27 June 2007.

As it appears from the documents here above-mentioned presented to the notary, the value of the Contributed Claim corresponds at least to the value of the New Shares and the related Share Premium to be issued in consideration to the Contributed Claim.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, contributor pre-named, here represented as stated here above, declares that:

- it is the sole creditor of the Contributed Claim and it has the power to dispose of such receivables, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no other pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contributed Claim be transferred to it;
- the transfer of the Contributed Claim will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares; and
- all further formalities shall be carried out in Grand Duchy of Luxembourg in order to duly formalise the transfer of the Contributed Claim and to render it effective anywhere and toward any third party.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles regarding the corporate capital of the Company so as to reflect the taken resolutions here above, and which shall read as follows:

«The corporate capital is fixed at twenty-six thousand eight hundred Euros (EUR 26,800.-) represented by five hundred thirty-six (536) shares of fifty Euros (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders.»»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 14.1. of the Articles relating to the business year, which shall now read as follows:

« **14.1.** The Company's financial year starts the 28th June and ends on the 27th June of each year.»

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves, following the previous resolution, to reduce the duration of the first business year of the Company so that it shall end on 27 June 2007 instead of 31 December 2007.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 9,500.- Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le vingt-septième jour du mois de juin,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

HBI HOLDING S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon le droit luxembourgeois, en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 24 mai 2005, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108.365 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») sous le numéro 1055 en date du 18 octobre 2005 (page 50631) (l'«Associé Unique»);

En qualité d'Associé Unique de HBI BAD SCHONBORN S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 122.349 et constituée en vertu d'un acte reçu le 29 novembre 2006 par le notaire luxembourgeois Maître Martine Schaeffer, résidant à Remich, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, sous le numéro 105 en date du 2 février 2007 à la page 5006 (la «Société») et dont les Statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société;

Adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 13 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de quatorze mille trois cent Euros (EUR 14.300,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) au montant de vingt-six mille huit cents Euros (EUR 26.800,-) par la création et l'émission de deux cent quatre-vingt six (286) nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes, ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») plus une prime d'émission d'un montant de sept cent un mille quarante-quatre Euros et soixante-trois cents (EUR 701.044,63) qui restera attachée aux Nouvelles Parts Sociales (la «Prime d'Emission»).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de souscrire les Nouvelles Parts Sociales et d'enregistrer la libération totale et le paiement des Nouvelles Parts Sociales (plus la Prime d'Emission) par apport en nature, comme suit:

L'Associé Unique, ici représenté par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration et d'un certificat sous seing privé, a déclaré souscrire aux deux cent quatre-vingt six (286) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune plus une prime d'émission d'un montant de sept cent un mille quarante-quatre Euros et soixante-trois cents (EUR 701.044,63) et libérer celles-ci par apport en nature (la «Créance Apportée») consistant en:

- une créance d'un montant de sept cent quinze mille deux cents Euros (EUR 715.200,-) plus les intérêts courus y relatif d'un montant de cent quarante-quatre Euros et soixante-trois cents (EUR 144,63) détenue par l'Associé Unique

contre HBI S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.134 (HBI) sous les conditions d'un contrat de prêt en date du 29 mars 2007.

Documents établissant la valeur de l'apport en nature

La valeur de la Créance Apportée a été calculée et évaluée à la date du 27 juin 2007 au montant de sept cent quinze mille trois cent quarante-quatre Euros et soixante-trois cents (EUR 715.344,63), notamment, sur base des documents suivants qui resteront ci-annexés:

- un certificat (application form) émanant des représentants autorisés de l'Associé Unique en sa qualité de souscripteur des Nouvelles Parts Sociales (plus la Prime d'Emission) en date du 27 juin 2007 confirmant la souscription des Nouvelles Parts Sociales (plus la Prime d'Emission) et certifiant la valeur et la propriété de la Créance Apportée, telle qu'au 27 juin 2007;
- un rapport d'évaluation de la gérance de la Société en date du 27 juin 2007;
- une copie du contrat de prêt en date du 29 mars 2007;
- une copie de la résolution d'associé de PRAETORIUM 54. VV GmbH en date des 25 juin 2007 et 27 juin 2007;
- une copie des résolutions d'associés de HBI en date du 25 juin 2007;
- une copie des résolutions d'associés de l'Associé Unique en date du 27 juin 2007.

Comme il apparaît dans les documents mentionnés ci-dessus présentés au notaire, la valeur de la Créance Apportée correspond au moins à la valeur des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission y afférant à émettre en contrepartie de la Créance Apportée.

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique, apporteur sus-désigné, ici représenté comme décrit ci-dessus, déclare que:

- il est l'unique créancier de la Créance Apportée et qu'il dispose du pouvoir de céder une telle créance, légalement et conventionnellement librement cessible;
- il n'existe aucun droit de préemption ou aucun autre droit en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de demander qu'une telle Créance Apportée lui soit cédée;
- le transfert de la Créance Apportée sera effectivement réalisé à dater de l'acte notarié constatant l'augmentation de capital de la Société par création et émission des Nouvelles Parts Sociales; et
- toutes les formalités subséquentes seront réalisées au Grand-duché de Luxembourg aux fins d'effectuer la cession de la Créance Apportée et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts concernant le capital social de la Société afin de refléter les résolutions prises ci-dessus, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à vingt-six mille huit cents Euros (EUR 26.800,-) représenté par cinq cent trente-six (536) parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune (les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 14.1 des Statuts concernant l'exercice social de la Société lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **14.1.** L'année sociale commence le 28 juin et se termine le 27 juin de chaque année.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide, suite aux résolutions précédentes, de réduire la durée de la première année sociale de la Société de sorte qu'elle devra se terminer le 27 juin 2007 au lieu du 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ 9.500,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007. Relation LAC/2007/15322. — Reçu 7.153,45 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007094341/211/192.

(070105319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Notable S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 74.697.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2007094013/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00543. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Axium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 75.188.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 12 juillet 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société AXIUM S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, juge, et liquidateur Maître Philippe Schmit, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Maître P. Schmit

Le liquidateur

Référence de publication: 2007094016/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11876. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Arepo Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 71.386.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2007, le Conseil d'Administration se compose dès à présent et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008, comme suit:

Raymond Melchers, Luxembourg, Président du Conseil d'Administration

Germain Trichies, Luxembourg, Vice-Président du Conseil d'Administration

Mario Meisch, Luxembourg, Membre du Conseil d'Administration, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

KPMG AUDIT, Luxembourg a été réélu comme réviseur d'entreprises jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

S. Best / J. Siebenaller

Référence de publication: 2007094577/736/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07229. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Mécanique et Technologies Industrielles SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 86.347.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 12 juillet 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société MECANIQUE ET TECHNOLOGIES INDUSTRIELLES S.A., avec siège social à L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, juge, et liquidateur Maître Philippe Schmit, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Maître P. Schmit

Le liquidateur

Référence de publication: 2007094019/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11875. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

LGIG 2 MKII GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.908.

In the year two thousand seven, on the thirty-first day of the month of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH 2 LUXEMBOURG S.à r.l., a limited liability company or société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and being registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 122032,

here represented by Cathy Blondel, legal assistant, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 25 July 2007.

Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée LGIG 2 MKII GP, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 125.908, incorporated by a deed of the undersigned notary on 22 March 2007, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 1071 of 6 June 2007.

The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

To fully restate the Company's articles of incorporation with amending the object clause.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

Resolution

The shareholder resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company with amending the object clause. The articles of incorporation of the Company shall forthwith read as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name LGIG 2 MKII GP (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder shall be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise

indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on 1 January, and ends on 31 December of the same year.

Art. 20. Each year on 31 December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.»

Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first names, civil status and residence, the said person has signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH 2 LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122032, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

représentée par Madame Cathy Blondel, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 25 juillet 2007.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée LGIG 2 MKII GP, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125908, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 22 mars 2007, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1071 du 6 juin 2007.

Le comparant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Refonte complète des statuts de la Société avec modification de l'objet social. a requis du notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'associé a décidé de refondre les statuts de la Société avec modification de l'objet social. Les statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination LGIG 2 MKII GP (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister d'une autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, s'il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normal au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Part sociales

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toute circonstance et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, laquelle déterminera la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués librement à tout moment par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique, ou, s'il y en a plusieurs, par la signature individuelle d'un gérant.

Art. 11. S'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance, lequel peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire, qui ne doit pas être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du Conseil de gérance auront lieu au siège social de la Société, à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Une convocation ne sera pas requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés dans une réunion d'un conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre mutuellement.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie de circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, ou en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants, ou par toute autre personne dûment mandatée par le conseil de gérance à cette fin.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou par le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Sous réserve d'une majorité plus importante prévue dans les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société que moyennant une décision unanime. Pour toute autre modification statutaire, l'approbation d'une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social est requise.

Art. 18. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle qu'elle a été modifiée.»

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Blondel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 août 2007, Relation: EAC/2007/9321. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007094448/239/303.

(070105995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Bâtiment Construction Rénovation Habitat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 83.573.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 12 juillet 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société BÂTIMENT CONSTRUCTION RENOVATION HABITAT S.A., avec siège social à L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, juge, et liquidateur Maître Philippe Schmit, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Maître P. Schmit

Le liquidateur

Référence de publication: 2007094020/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11874. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Woodbine International S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 90.248.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires tenue le 25 juin 2007

Il résulte dudit procès-verbal que la clôture de la liquidation a été décidée le 25 juin 2007 et que tous les documents et livres de la société seront conservés pendant une période de 5 ans au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Référence de publication: 2007094035/275/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00645. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

VCM Golding Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 21, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.201.

Die Bilanz zum 31. März 2007 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. März 2007 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Register de commerce et des sociétés von Luxemburg.

Luxembourg, den 24. Juli 2007.

Für die VCM GOLDING INVESTMENTS II S.A.
HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A.
Die Zentralverwaltungsstelle
L. Rafalski / M. Dietrich

Référence de publication: 2007094136/1346/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01485. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Aimpeq S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 104.328.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunie extraordinairement tenue le 9 juillet 2007 que:

1. Le siège social de la société a été transféré du 134, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

2. Mademoiselle Gaëlle Di Cesare et la société anonyme FINANCES & TECHNOLOGIES HOLDING S.A. sont remplacées dans leurs fonctions d'administrateur par la société de droit luxembourgeois dénommée EXCELIANCE SA, avec siège social à L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy, enregistrée au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 83.412 et par Madame Isabelle Ryaux, épouse Dode, employée privée, demeurant à 27, allée du Plateau, Juvisy-sur-Orge. Leurs mandats expirent à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2013.

3. Monsieur Pascal Bonnet a été remplacé dans sa fonction de Commissaire aux comptes par la société de droit luxembourgeois dénommée LE COMITIUM INTERNATIONAL SA, avec siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, enregistrée au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 83.527.

Le 9 juillet 2007.

Signature
Le Président

Référence de publication: 2007094036/1091/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07281. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Alex Stewart Group S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 74.508.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 12 juillet 2007

1. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

2. Le solde des avoirs de la société, après déduction de tous frais et dépenses, sera réparti entre les actionnaires au prorata de leur participation au capital.

3. L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

ALEX STEWART GROUP S.A.
F. Sassel
Liquidateur

Référence de publication: 2007094037/664/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11008. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

CEREP Louveciennes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 100.340.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094087/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00961. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

PC Assist S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6913 Roodt-sur-Syre, 3, Am Geher.
R.C.S. Luxembourg B 90.809.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Jose Manuel Marques Sousa, employé privé, né à Sao Romao/Seia (Portugal) le 3 février 1959, demeurant à L-6913 Roodt-sur-Syre, 3, Am Geher;

2) Madame Chantal Zeyen, ouvrière, épouse de Monsieur Jose Manuel Marques Sousa prénommé, née à Luxembourg le 29 septembre 1961, demeurant à L-6913 Roodt-sur-Syre, 3, Am Geher.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité d'associés détenant la totalité des parts sociales de la société PC ASSIST S.à r.l., ont requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société PC ASSIST S.à r.l., ayant son siège social à L-6913 Roodt-sur-Syre, 3, Am Geher, a été constituée suivant acte notarié en date du 3 janvier 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 208 du 26 février 2003, et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la société PC ASSIST S.à r.l. s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées et détenues comme suit:

- cinquante (50) parts sociales par Monsieur Jose Manuel Marques Sousa;
- cinquante (50) parts sociales par Madame Chantal Zeyen;

- que les comparants, Monsieur Jose Manuel Marques Sousa et Madame Chantal Zeyen, étant les seuls propriétaires des parts sociales dont s'agit, ont décidé de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée PC ASSIST S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que Monsieur Jose Manuel Marques Sousa et Madame Chantal Zeyen, agissant tant en leurs qualités de liquidateurs de la société PC ASSIST S.à r.l., qu'en tant qu'associés, déclarent conjointement:

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement et solidairement l'obligation de les payer,
- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété des associés prénommés; de sorte que la liquidation de la société PC ASSIST S.à r.l. est à considérer comme clôturée;
- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants techniques et administratifs, pour l'exercice de leurs mandats;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-6913 Roodt-sur-Syre, 3, Am Geher.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ sept cents euros (700,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. M. Marques Sousa, Ch. Zeyen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, LAC/2007/15702. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007095291/220/48.

(070106236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

CDO Master Investments 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 86.062.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094113/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01106. - Reçu 52 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

CDO Master Investments 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 84.584.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094114/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01113. - Reçu 48 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

CDO Master Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 83.515.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094115/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01121. - Reçu 50 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

PRG Subsidiary 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 117.086.

1. Il résulte d'une décision prise par le gérant unique de la Société en date du 10 juillet 2007 que le siège social de la Société a été transféré du L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse au L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, avec effet au 1^{er} juin 2007.

2. Le siège social de l'associé unique de la Société, la société PRG GERMANY (HOLDING) S.à r.l, a été transféré de L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse au L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, avec effet au 1^{er} juin 2007.

3. Le siège social du gérant unique de la Société, la société PRG GERMANY (HOLDING) S.à r.l, a été transféré de L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse au L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, avec effet au 1^{er} juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094417/280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09375. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

AURUM Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 87.421.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094116/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01125. - Reçu 58 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Aquarius Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 84.485.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094117/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01148. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Luxumbrella, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 50.794.

Le bilan au 30 avril 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007094118/1176/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01073. - Reçu 134 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Comptoir Pharmaceutique Luxembourgeois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 5.735.

L'assemblée générale du 27 avril 2007 a nommé administrateurs

- Maître Blanche Moutrier, Esch-Alzette, 32A, rue Zénon Bernard

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 30 mai 2007.

Pour extrait conforme

COMPTOIR PHARMACEUTIQUE LUXEMBOURGEOIS S.A.

A. Seck

Directeur général

Référence de publication: 2007094582/2725/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00355. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

WestLB Mellon Longitude Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 82.648.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094119/1176/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01070. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Interportfolio II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 49.512.

Le bilan au 31 mai 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007094120/1176/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01069. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Kahlo Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 84.613.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Pour KAHLO INVESTMENT S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007094121/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11882. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Blisworth Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 108.626.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Pour BLISWORTH MANAGEMENT S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007094122/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11886. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Graydon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.092.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Pour GRAYDON SA

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007094123/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11891. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Forever Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 124.892.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 11 juillet 2007

L'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- L'assemblée accepte les démissions de:
 - Maître Pierre Thielen, né le 28 septembre 1947 à Ettelbruck, ayant son adresse professionnelle 21, rue de Nassau L-2213 Luxembourg
 - Maître Olivier Rodesch, né le 7 septembre 1970 à Libramont (Belgique), ayant son adresse professionnelle 21, rue de Nassau L-2213 Luxembourg
 - Maître Aude Szternberg, née le 31 juillet 1978 à Nancy (France), ayant son adresse professionnelle 21, rue de Nassau L-2213 Luxembourgde leur fonction d'administrateurs de la société avec effet immédiat.
- L'assemblée décide de pourvoir aux postes d'administrateurs, en nommant avec effet immédiat:
 - Mme Nicole Bouton, née le 17 décembre 1947, à Paris, ayant son adresse professionnelle 203, rue du Faubourg Saint-Honoré F-75008 Paris

- Mlle Bouchra Akhertous, née le 8 octobre 1974 à Mont-Saint-Martin (France), ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg

- Mlle Doris Marliani, née le 15 novembre 1973 à Hayange (France), ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

- L'assemblée accepte la démission de Liliane Lambert-Lorent, née le 20 mai 1954 à Charleroi (Belgique) de sa fonction de commissaire, avec effet immédiat.

- L'assemblée décide de pourvoir au poste de commissaire, en nommant avec effet immédiat la société:

- PARFININDUS S.à r.l., ayant son siège social 24, rue Saint-Mathieu L-2138 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 56.469

Le mandat du nouveau commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

- L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FOREVER REAL ESTATE S.A.

D. Marliani

Un mandant

Référence de publication: 2007094503/6654/39.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11388. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Inter Food S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.449.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Pour INTER FOOD SA

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007094124/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11947. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

VKM Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.981.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Pour VKM CAPITAL SA

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007094125/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11871. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

**Imagine Re 2007 (Luxembourg), Société Anonyme,
(anc. CERES, Compagnie Européenne de Réassurances et de Services).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 25.267.

In the year two thousand and seven, on the ninth day of July.

Before Maître Jean Seckler, public notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

IMAGINE FINANCE S.à r.l., société à responsabilité limitée, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, registered with the Luxembourg Trade register under the number B 117.964,

duly represented by Maître Carole Dorel, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on private seal by IMAGINE FINANCE S.à r.l. on 6 July, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid IMAGINE FINANCE S.à r.l. is the sole member of the company COMPAGNIE EUROPEENNE DE RE-ASSURANCES ET DE SERVICES S.A., en abrégé CERES, having its registered office at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 25.267, incorporated by a deed received by the notary Gérard Lecuit, then residing at Mersch, on December 10, 1986, (hereinafter referred to as the «Company») published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 80 of April 2, 1987, and whose articles of incorporation have been changed for the last time by a deed of the notary Paul Decker, residing at Luxembourg-Eich, on June 2, 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 1128 of November 2, 2005.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the Company's corporate capital by EUR 1,778,700.- EUR (one million seven hundred seventy eight thousand seven hundred euros) so as to bring it from its present amount of EUR 1,225,000.- (one million two hundred twenty-five thousand) to the amount of 3,003,700.- EUR (three million three thousand seven hundred euros) represented by 613,000 (six hundred thirteen thousand) shares of EUR 4.90 (four point ninety euros) by the issuing of 363,000 (three hundred sixty three thousand) shares with a nominal value of 4.90 EUR (four euros ninety cents) each, having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription and payment of the 183,000 (one hundred eighty three thousand) additional shares by IMAGINE FINANCE S.à r.l., société à responsabilité limitée, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, registered with the Luxembourg Trade register under the number B 117.964, by a contribution of all the 500 (five hundred) shares it holds in IMAGINE RE EUROPE a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 49.861.

The new shares will be issued with payment of a total share premium of EUR 648,139.- (six hundred forty eight thousand one hundred thirty nine euros);

3. Subscription and payment of the 180,000 (one hundred eighty thousand) additional shares by IMAGINE FINANCE S.à r.l., by a contribution of 5,000 (five thousand) shares it holds in IMAGINE RE - 2006, société anonyme, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 40.888.

The new shares will be issued with payment of a total share premium of EUR 498,947.- (four hundred ninety eight thousand nine hundred forty seven euros);

4. Amendment of article 5 of the articles of association so as to reflect the increase of the corporate capital;

5. Change of the name of the Company to IMAGINE RE 2007 (LUXEMBOURG);

6. Amendment of article 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the change of name;

7. Miscellaneous.

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of sole member of the Company has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to increase the Company's corporate capital by 1,778,700.- EUR (one million seven hundred seventy eight thousand seven hundred euros) so as to bring it from its present amount of 1,225,000.- EUR (one million two hundred twenty-five thousand) to the amount of 3,003,700.-EUR (three million three thousand seven hundred euros) represented by 613,000 (six hundred thirteen thousand) shares with a nominal value of 4.90 EUR (four euros ninety

cents) each, by the issuing of 363.000 (three hundred sixty three thousand) shares with a nominal value of 4.90 EUR (four point ninety euros) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and payment

There now appeared Carole Dorel, lawyer, residing in Luxembourg, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of the company IMAGINE FINANCE S.à r.l., société à responsabilité limitée, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 117.964, (the «Subscriber»), by virtue of a power of attorney granted on 6 July 2007.

Such proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain attached to the present deed to be filed together with the registration authorities.

The appearing person refers to the share contribution agreement dated 6 July, 2007, duly signed by IMAGINE FINANCE S.à r.l., IMAGINE RE EUROPE, IMAGINE RE - 2006 and the Company, whereby all the shares of IMAGINE RE EUROPE and IMAGINE RE - 2006 have been transferred to the Company.

This agreement will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

In addition, the person appearing stated that, in compliance with articles 26-1 and 32-1 (5) law of 10 August 1915 on commercial companies, a report has been drawn up on 6 July 2007 by HRT REVISION, having its registered office at L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, wherein the assets and liabilities so contributed have been described and valued.

The person appearing produced that report, the conclusion of which is as follows:

«Conclusions

A la suite de nos vérifications nous n'avons pas de remarque à formuler sur la valeur globale des apports qui correspond au moins à l'émission de 363.000 actions d'une valeur nominale de EUR 4,90 chacune de CERES S.A. à émettre en contrepartie, assortie d'une prime d'émission de EUR 1.147.086,-.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'augmentation de capital de CERES S.A. et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.»

That report, after having been signed ne varietur by the proxy holders representing the shareholder and by the board of the meeting and the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The appearing person acknowledges that the board of directors of the Company has valued the said contribution in kind on 6 July 2007 to an amount of EUR 2,925,786.- (two million nine hundred twenty five thousand seven hundred eighty six euros) on the basis of the book value of the contributed companies as at 31 December 2006.

As a consequence the person appearing declared to subscribe in the name and on the behalf of the said IMAGINE FINANCE S.à r.l. for 183,000 (one hundred eighty three thousand) additional shares and to make payment in full for such new shares by a contribution in specie, consisting of all the shares in IMAGINE RE EUROPE.

Furthermore, the person appearing declared to subscribe in the name and on the behalf of the said IMAGINE FINANCE S.à r.l. for 180,000 (one hundred eighty thousand) additional shares and to make payment in full for such new shares by a contribution in specie, consisting of all the shares in IMAGINE RE - 2006.

Thereupon the sole member resolved to accept the said subscription and payment and to allot 363,000 (three hundred sixty three thousand) additional shares to the said subscriber said IMAGINE FINANCE S.à r.l. subscribed with a total share premium amounting to EUR 1,147,086.- (one million one hundred forty seven thousand eighty six euros).

Second resolution

The sole member resolves to amend article 5 of the Articles of Association so as to reflect the capital increase resolved pursuant the above resolution.

Consequently, article 5 of the articles of association is replaced by the following text:

«Le capital social est fixé à 3.003.700,- EUR (trois millions trois mille sept-cents euros), divisé en 613.000 (six cent treize mille) actions d'une valeur nominale de 4,90 EUR (quatre euros quatre-vingt-dix cents) chacune.»

Third resolution

The sole member resolves to change the name of the Company to IMAGINE RE 2007 (LUXEMBOURG).

Fourth resolution

The sole member resolves to amend article 1, paragraph 1, of the articles of association of the Company so as to reflect the change of name of the Company.

Consequently, article 1, paragraph 1, of the articles of association of the Company is replaced by the following text:

«Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de IMAGINE RE 2007 (LUXEMBOURG)».

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately three thousand two hundred and fifty Euros.

In accordance with article 4-2 of the law on contribution duty, such contribution is exempt from contribution duty.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société IMAGINE FINANCE S.à r.l., société à responsabilité limitée, une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés, sous la mention B 117.964,

dûment représentée par Maître Carole Dorel, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé par IMAGINE FINANCE S.à r.l. le 6 juillet 2007.

Le procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société préqualifiée IMAGINE FINANCE S.à r.l. est l'associée unique de la société COMPAGNIE EUROPEENNE DE REASSURANCES ET DE SERVICES S.A., en abrégé CERES, avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25.267, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Mersch, en date du 10 décembre 1986, (ci-après la «Société»), publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 80 du 2 avril 1987, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 2 juin 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1128 du 2 novembre 2005.

L'agenda de la réunion est le suivant:

Agenda:

1. Augmentation de capital à concurrence de 1.778.700,- EUR (un million sept cent soixante-dix-huit mille sept cents euros) pour porter le capital ainsi de son montant actuel de 1.225.000,- EUR (un million deux cent vingt cinq mille euros) à 3.003.700,- EUR (trois millions trois mille sept cents euros) par l'émission de 613.000 (six cent treize mille) nouvelles actions, d'une valeur nominale de 4,90 EUR (quatre euros quatre-vingt-dix cents), chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2. Souscription et paiement de 183.000 (cent quatre-vingt trois mille) nouvelles actions par IMAGINE FINANCE S.à r.l., société à responsabilité limitée, une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés, sous la mention B 117.964, par apport de toutes les 500 (cinq cents) actions qu'elle détient dans la société IMAGE RE EUROPE, une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.861.

Les nouvelles parts sociales seront émises avec une prime d'émission totale de 648.139,- EUR (six cent quarante huit mille cent trente neuf euros);

3. Souscription et paiement de 180.000 (cent quatre-vingt mille) nouvelles actions par IMAGINE FINANCE S.à r.l., par apport de 5.000 (cinq mille) actions qu'elle détient dans la société IMAGE RE - 2006, une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40.888.

Les nouvelles parts sociales seront émises avec une prime d'émission totale de 498.947,- EUR (quatre cent quatre-vingt dix- huit mille neuf cent quarante sept euros);

4. Modification de l'article 5 des Statuts de la société afin de refléter l'augmentation de capital précitée;

5. Changement du nom de la Société en IMAGE RE 2007 (LUXEMBOURG);

6. Modification de l'Article 1^{er} des statuts de la Société en vue de refléter le changement de nom.

7. Divers.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associée unique de la Société a demandé au notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de 1.778.700,- EUR (un million sept cent soixante-dix-huit mille sept cents euros) pour porter le capital ainsi de son montant actuel de 1.225.000,- EUR (un million deux cent vingt cinq mille euros) à 3.003.700,- EUR (trois millions trois mille sept cents euros) par l'émission de 613.000 (six cent treize mille) nouvelles actions, d'une valeur nominale de 4,90 EUR (quatre euros quatre-vingt-dix cents), chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

Est alors intervenu Maître Carole Dorel, avocat, domicilié à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société IMAGINE FINANCE S.à r.l., société à responsabilité limitée, une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, sous la mention B 117.964 (le «Souscripteur»), en vertu d'une procuration sous seing privé du 6 juillet 2007, laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La personne intervenante se réfère à la convention d'apport du 6 juillet 2007, dûment signée par IMAGINE FINANCE S.à r.l., IMAGE RE EUROPE, IMAGE RE - 2006 et la Société, aux termes de laquelle toutes les actions de IMAGE RE EUROPE et de IMAGE RE - 2006 ont été transférées à la Société.

Cette convention d'apport restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec l'acte auprès de l'administration de l'enregistrement.

En outre, la personne intervenante atteste que, conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le rapport a été rédigé le 6 juillet 2007 par HRT REVISION, ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, dans lequel les actions apportées ont été décrites et évaluées.

La personne intervenante produit ce rapport dont la conclusion est la suivante:

«Conclusions

A la suite de nos vérifications nous n'avons pas de remarque à formuler sur la valeur globale des apports qui correspond au moins à l'émission de 363.000 actions d'une valeur nominale de EUR 4,90 chacune de CERES S.A. à émettre en contrepartie, assortie d'une prime d'émission de EUR 1.147.086,-.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'augmentation de capital de CERES S.A. et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.»

Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par la personne jouissant de la procuration représentant l'actionnaire unique et par le bureau de cette réunion ainsi que par le notaire restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec l'acte auprès de l'administration de l'enregistrement.

La personne intervenante déclare que le conseil d'administration de la Société a évalué le prédit apport en nature le 6 juillet 2007 à 2.925.786,-(deux millions neuf cent vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt six euros) sur la base de la valeur comptable au 31 décembre 2006 des sociétés apportées.

En conséquence la personne intervenante déclare souscrire au nom et pour le compte de la société préqualifiée IMAGINE FINANCE S.à r.l. 183.000 (cent quatre-vingt trois mille) nouvelles actions et libérer entièrement ces nouvelles actions par un apport en nature, consistant dans l'intégralité des actions de la société IMAGE RE EUROPE.

En outre, la personne intervenante déclare souscrire au nom et pour le compte de la société préqualifiée IMAGINE FINANCE S.à r.l. 180.000 (cent quatre-vingt mille) nouvelles actions et libérer entièrement ces nouvelles actions par un apport en nature, consistant dans l'intégralité des actions de la société IMAGE RE - 2006.

Sur ce, l'associée unique déclare accepter ladite souscription et libération, et attribuer 363.000 (trois cent soixante trois mille) nouvelles actions, souscrites avec une prime d'émission d'un montant total de 1.147.086,- EUR (un million cent quarante sept mille quatre-vingt six euros), au prédit souscripteur IMAGINE FINANCE S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la société pour refléter l'augmentation de capital sus-mentionnée.

En conséquence l'article 5 des statuts de la Société est remplacé par le texte qui suit:

«Le capital social est fixé à 3.003.700,- EUR (trois millions trois mille sept cents euros) divisé en 613.000 (six cent treize mille) actions d'une valeur nominale de 4,90 EUR (quatre euros quatre-vingt-dix cents) chacune.»

Troisième résolution

L'associée unique décide de changer le nom de la Société en IMAGE RE 2007 (LUXEMBOURG).

Quatrième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 1^{er}, paragraphe 1^{er}, des statuts de la Société afin de refléter le changement de dénomination résolu.

En conséquence, l'article 1^{er}, paragraphe 1^{er}, des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:
«Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de IMAGE RE 2007 (Luxembourg)».

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à trois mille deux cent cinquante euros.

En application de l'article 4-2 de la loi sur le droit d'apport, le prêt apport est exempté de droit d'apport.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire, ès-qualité qu'elle agit, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Dorel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 juillet 2007, Relation GRE/2007/3182. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 juillet 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007094393/231/240.

(070105306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Dolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 110.785.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007094126/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00322. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Hess Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.332.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the sixth of July.

Before Us, M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

REGENT CAPITAL TRUST CORPORATION LIMITED as trustee of HESS FOUNDATION TRUST, with registered office at 54, Bath Street, St. Helier, Jersey, JE4 8YD Channel Islands,

here represented by Mr Luc Hansen, licencié en administration des affaires, residing professionally at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated

Said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a joint stock company to be incorporated.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. A joint stock company is herewith formed under the name of HESS HOLDING S.A.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors or of the sole director.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors or of the sole director. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant the companies of the group or its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at CHF 100,000 (one hundred thousand Swiss franc) divided into 100 (one hundred) shares with a nominal value of CHF 1,000 (one thousand Swiss franc) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members (each a «Director»), who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or the vice chairman, failing which by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can represent more than one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex, telefax or email, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

The use of video conference and conference call is authorized as far as each participant is able to take part actively in the meeting, which means in particular being able to hear and to be heard. In such a case, the directors using this type of

technology are deemed to be attending the meeting and will be entitled to take part in the vote via phone or video. After deliberation, the votes will have to be confirmed in writing

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates. A director other than the Chairman can sign by proxy. Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors or the sole director may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors or by the sole signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by an independent auditor (réviseur d'entreprises) or by one or several statutory auditors, shareholders or not, or by auditors who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the last Thursday of the month of June at 11.00 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the sole director or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January first and ends on December thirty-first of each year.

The board of directors or the sole director draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors or the sole director in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2007.

The first annual general meeting shall be held in 2008.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The 100 (one hundred) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, REGENT CAPITAL TRUST CORPORATION LIMITED as trustee of HESS FOUNDATION TRUST, having its registered office at 54, Bath Street, St. Helier, Jersey, JE4 8YD Channel Islands.

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of CHF 100,000 (one hundred thousand Swiss franc) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at 3,000 Euros.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at four.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr Donald M. Hess, born on August 3, 1936 in Bern (BE), Switzerland, businessman, residing in Roerswyl, Roerswylstrasse 42, CH-3065 Bolligen, Switzerland.

2. Mr Max Lienhard, born on December 26, 1943 in Buchs (AG), Switzerland, Chief Executive Officer, residing at Elfenastrasse 44, CH-3074 Muri, Switzerland.

3. Mr Lee Williams, born on May 30, 1943 in Boston (MA), United States, attorney, residing professionally in St Martin, Jersey, JE3 6DU Channel Islands.

4. Mr Luc Hansen, born on June 8, 1969 in Luxembourg, «licencié en administration des affaires», residing professionally in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Mr Donald M. Hess, prenamed has been elected as chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as independent auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: H.R.T. REVISION, S.à r.l., having its registered office in L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

Third resolution

The company's registered office is located in L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by her surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with Us, Notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mille sept, le six juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

REGENT CAPITAL TRUST CORPORATION LIMITED en tant que trustee de HESS FOUNDATION TRUST, ayant son siège social au 54, Bath Street, St. Helier, Jersey, JE4 8YD Îles Anglo-Normandes.

ici représentée par Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du

La prédite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de HESS HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique de à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à CHF 100.000 (cent mille francs suisses) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de CHF 1.000 (mille francs suisses) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou du vice président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex, téléfax ou email, ces quatre derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

L'utilisation de la vidéo conférence et de la conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu. Dans un tel cas, les administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Après délibération, les votes devront être confirmés par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Un administrateur autre que le Président peut signer au moyen d'une procuration. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralités d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un réviseur d'entreprises ou par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, ou par des réviseurs nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier jeudi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les 100 (cent) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, REGENT CAPITAL TRUST CORPORATION LIMITED en tant que trustee de HESS FOUNDATION TRUST, ayant son siège social au 54, Bath Street, St. Helier, Jersey, JE4 8YD Îles Anglo-Normandes.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de CHF 100.000 (cent mille francs suisses) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 3.000 Euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Donald M. Hess, né le 3 août 1936 à Berne (BE), Suisse, entrepreneur, demeurant à Roerswyl, Roerswylstrasse 42, CH-3065 Bolligen, Suisse.

2. Monsieur Max Lienhard, né le 26 décembre 1943 à Buchs (AG), Suisse, directeur général, demeurant au 44 Elfenaustrasse, CH-3074 Muri, Suisse.

3. Monsieur Lee Williams, né le 30 mai 1943 à Boston (MA), Etats-Unis, maître, demeurant professionnellement à St Martin, Jersey, JE3 6DU Îles Anglo-Normandes.

4. Monsieur Luc Hansen, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Monsieur Donald M. Hess, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de réviseur d'entreprises, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 66, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Hansen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, LAC/2007/17436. — Reçu 602,81 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007094334/211/365.

(070105838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Indosuez Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 51.862.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007094127/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00323. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Maritime Européenne, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 86.669.

Le bilan au 31 mars 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007094128/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00324. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Gotam Fund Management Company (Lux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 48.188.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des actionnaires en date du 28 juin 2007 a pris les décisions suivantes:

Administrateurs entrants:

Walter Etter, via Rodari 6, CH-6900 Lugano (Président)

Walter Frigerio, Talstrasse 19, D-54309 Newel-Besslich

Administrateurs reconduits:

Alexander Stuart

Broggi Carlo Sergi Antonio

Lawrence Doyle

Elvinger Jacques

Administrateurs sortants:

Sergi Antonio

Zanchi Valério

Reconduction pour une période indéfinie, du mandat de Réviseur d'entreprises à:

PricewaterhouseCoopers Sàrl., Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

BANQUE DU GOTHARD (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007094602/1194/28.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00407. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

—
La Flûte, Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 73.563.

In the year two thousand and seven, on the twentieth of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of LA FLUTE S.A., a société anonyme, having its registered office at L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 73.563, incorporated pursuant to a notarial deed on December 10, 1999, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 201 on March 10, 2000.

The meeting is presided by Mr Edward Patteet, tax counsel, residing in Luxembourg.

The president appoints as secretary and the meeting elects as ballot-judge Mr Hubert JAnssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The president requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented as well as the number of shares held are documented on the attendance list. This attendance list and the proxy forms, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

II.- It appears from the attendance list that 743 (seven hundred forty-three) shares, representing the entire share capital are represented at the present extraordinary general meeting, which can therefore validly deliberate and resolve both according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and of the Republic of the Marshall Islands on all the items of the agenda. The shareholders waive any prior invitation to the present assembly and state that they have a perfect knowledge of the agenda for this meeting.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Resignation of the present Directors and of the Statutory Auditor.

2. Transfer of the registered office of the company from the Grand Duchy of Luxembourg to the Republic of the Marshall Islands, at the following registered address: TRUST COMPANY COMPLEX, Ajeltake road, Ajeltake Island, P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands MH96960.

3. Confirmation of the continuation of the company and the company's records.

4. Powers to be granted to Mr Yves Baert residing in Monaco and/ or Mr Jean Pierre Van Keymeulen, residing in Eischen, acting together or separately, in order to accomplish all the formalities with respect to the registration in the Republic of the Marshall Islands.

5. Powers to be granted to Mr Edward Patteet, tax counsel, residing in Luxembourg and /or Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, acting together or separately, in order to strike off the company from the Register based on the evidence of its inscription in the Register of the Republic of the Marshall Islands.

6. Convocation of a new general assembly to be held under the laws of the Republic of the Marshall Islands

The general meeting of shareholders, after due deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to accept the resignation of the directors and of the statutory auditor presently in office:

Directors:

1.- A.T.T.C. DIRECTORS S. à R.L., a société à responsabilité limitée, with registered office at 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg;

2.- A.T.T.C. MANAGEMENT S. à R.L., a société à responsabilité limitée, with registered office at 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg;

3.- A.T.T.C. SERVICES S. à R.L., a société à responsabilité limitée with registered office at 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg;

Statutory auditor:

A.T.T.C. CONTROL S.A., with registered office at L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Second resolution

The general meeting of shareholders decides to transfer the registered office of the company from the Grand Duchy of Luxembourg to the Republic of the Marshall Islands.

The assembly declares furthermore to adapt the nationality of the company as a consequence of the transfer of its registered office and to carry on its existence under the nationality of the Republic of the Marshall Islands without generating a new legal entity, nor dissolution nor liquidation of the Company in Luxembourg, and this under the condition precedent of the registration of the Company to the Register of Companies of the Republic of the Marshall Islands.

The general meeting puts to record that this resolution was taken in conformity with article 67-1 of the Luxembourg law on commercial companies.

The general meeting resolves that the address of the registered office of the Company in the Republic of the Marshall Islands, shall be fixed at TRUST COMPANY COMPLEX, Ajeltake road, Ajeltake Island, P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands MH96960,

Third resolution

The present assembly confirms that the Company will continue in the Republic of the Marshall Islands all its present activities, its legal books and its assets and liabilities, without limitation.

Fourth resolution

The meeting resolves to grant any and all powers to Mr Yves Baert, residing in Monaco and/or Jean Pierre Van Keymeulen, residing in Eischen, to accomplish together or individually all the administrative formalities required in order to obtain registration of the Company in the Republic of the Marshall Islands, to sign any and all pertaining deeds and documents and in general to take all steps, requisitions, make all declarations and delegations as may be required in this respect.

Fifth resolution

The meeting resolves to grant to Mr Edward Patteet, tax counsel, residing in Luxembourg and/or Mr Hubert Janssen, prenamed, acting together or separately, any and all powers required in order to strike off the company from the Register of Companies of the Grand Duchy of Luxembourg, based on the evidence of its inscription in the Register of the Republic of the Marshall Islands.

Sixth resolution

The meeting agrees to reconvene in a new extraordinary general meeting of shareholders with the following agenda:

1. Review and possible amendment of the articles of association in conformity with the laws of the Republic of the Marshall Islands.

2. Appointment of new Directors

3. Miscellaneous

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English prevails.

The document having been read to the appearing parties, said parties signed together with Us, the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LA FLUTE S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, R.C.S. Luxembourg section B numéro 73.563, constituée suivant acte reçu le 10 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 201 du 10 mars 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Edward Patteet, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 743 (sept cent quarante-trois) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement, tant conformément à la législation du Grand-Duché de Luxembourg qu'à celle de la République des Iles Marshall, sur tous les points portés à l'ordre du jour. Les actionnaires renoncent aux convocations préalables et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction

2.- Transfert du siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers la République des Iles Marshall, à l'adresse suivante: TRUST COMPANY COMPLEX, Ajeltake Road, Ajeltake Island, P.O.Box 1405, Majuro, Marshall Islands MH96960.

3.- Confirmation de la continuation des activités de la société et des livres légaux.

4.- Pouvoirs à accorder à M. Yves Baert résidant à Monaco et/ou M. Jean Pierre Vankeymeulen, résidant à Eischen, à l'effet d'accomplir ensemble ou séparément toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société aux Iles Marshall.

5.- Attribution de tous pouvoirs à Monsieur Edward Patteet, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg et/ou Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, pouvant agir ensemble ou séparément, à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société aux Iles Marshall.

6.- Convocation d'une nouvelle assemblée.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter, avec décharge entière et définitive, la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction:

Administrateurs:

1.- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois A.T.T.C. DIRECTORS S.à R.L., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau;

2.- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois A.T.T.C. MANAGEMENT S.à R.L., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau;

3.- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois A.T.T.C. SERVICES S.à R.L., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau;

Commissaire:

A.T.T.C. CONTROL S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social avec effet à la date de ce jour du Grand-Duché de Luxembourg à la République des Iles Marshall.

L'assemblée décide ensuite, en conséquence directe de ce transfert de siège de faire adapter la nationalité de la société et de poursuivre ses activités sous la nationalité de la République des Iles Marshall, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège ne donne lieu à la constitution d'une personne juridique nouvelle, ni à la liquidation ou dissolution de la personne juridique existante, le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la Société aux Iles Marshall.

L'assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

L'assemblée décide que l'adresse du siège social aux Iles Marshall, sera fixée à TRUST COMPANY COMPLEX, Ajeltake Road, Ajeltake Island, P.O.Box 1405, Majuro, Marshall Islands MH96960.

Troisième résolution

L'assemblée confirme que la société continuera intégralement aux Iles Marshall ses activités, ses livres légaux ainsi que son actif et passif sans exception.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à Monsieur Yves Baert, résidant à Monaco et ou Monsieur Jean Pierre Van Keymeulen, résidant à Eischen, à l'effet d'accomplir, ensemble ou individuellement, toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société aux Iles Marshall, de signer tous actes et documents y afférents et de faire toutes les démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à Monsieur Edward Patteet, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg et/ou Monsieur Hubert Janssen, prénommé, pouvant agir ensemble ou séparément, à l'effet de radier l'inscription de la société au Grand-Duché de Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société aux Iles Marshall.

Sixième résolution

L'assemblée décide de convoquer une nouvelle assemblée générale extraordinaire des actionnaires avec l'ordre du jour suivant:

1. Revue et adaptation éventuelle des statuts de la société en conformité avec les lois de la République des Iles Marshall.
2. Nomination de nouveaux administrateurs
3. Divers

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute

Signé: E. Patteet, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, LAC/2007/13965. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007094331/211/179.

(070105333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.